

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi trois mars à vingt heures, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire le vingt-six février deux mille vingt-cinq, s'est réuni en Mairie à Plaine-Haute au nombre en exercice prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Philippe PIERRE, Maire.

Etaient présents : PIERRE P, LOYER JY, REPERANT E, RAOULT S, LUCAS R, LE COQ P, LETORT N, HUGER D, PANSART JF, OIZEL R, MEHEUT L, BONNY V, LE COQ O, TOQUET C, FERON M, LE MOINE N, BLANCHARD S.

Absent : LE FOL B.

Pouvoir : LE FOL B à LETORT N.

Secrétaire de séance : RAOULT S.

Egalement présente : JOSSELIN N.

Ordre du jour

I Travaux

1-1 Salle de sports : changement de la porte du hall

II Finance

- 2-1 Budget général et budgets annexes : comptes de gestion 2024
- 2-2 Budget général et budgets annexes : compte administratif 2024
- 2-3 Subventions et participations 2025
- 2-4 Participation financière 2025 aux frais de fonctionnement de l'école Ste Anne
- 2-5 Subvention 2025 au CCAS

III Personnel

3-1 Création d'un poste contractuel pour accroissement temporaire d'activité au service technique

IV Administration générale

- 4-1 Règlement local de la publicité intercommunal (RLPI) : convention de service commun
- 4-2 Régularisation foncière rue de la Coudre

V Questions diverses

Mr le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte et procède au recensement des membres du conseil municipal présents.

Mr le Maire exprime ses pensées pour Serge Gauvry récemment décédé. Il rappelle qu'il a siégé pendant 10 ans au conseil municipal, a été vice-président de Quintin Communauté de 1995 à 1998, président de l'ASP et du comité d'organisation des fêtes.

Mr le Maire soumet le procès-verbal du 3 février 2025 à l'adoption des élus. Elisabeth Reperant précise qu'au § 1-2 « aménagement de la route des croix » (page 3) lorsqu'elle a évoqué l'historique

de l'arrêt de car de la croix cadio, elle a parlé non pas du fils de Gaëlle Simon mais de sa fille. Sans autre observation, le procès-verbal est adopté.

Mr le Maire passe à l'examen des questions à l'ordre du jour.

I Travaux

1-1 Salle de sports : changement de la porte du hall (Délibération n°2025006)

a) Exposé

Il convient de remplacer la porte du hall de la salle de sports devenue vétuste.

Deux artisans locaux ont été sollicités.

Après analyse des offres, il est proposé de retenir l'offre de Gill Baies pour un montant de 5 316€ HT (porte lourde 2 vantaux couleur bleue double vitrage serrure 3 points avec barillet sécurisé 5 clefs).

b) Discussion

Sans observation.

c) Décision

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Jean-Yves Loyer,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

RETIENT l'offre de Gill Baies (Plaine-Haute) pour un montant de 5 316€ HT.

AUTORISE Mr le Maire à signer le marché.

II Finance

2-1 Budget général et budgets annexes : comptes de gestion 2024 (Délibération n°2025007)

a) Exposé

Après avoir effectué les différents contrôles nécessaires, Mr Bolé, chef de service comptable, a informé la collectivité de l'exactitude des comptes de gestion 2024.

Il convient désormais de les adopter.

b) Discussion

Sans observation.

c) Décision

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Stéphane Raoult,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ADOpte les comptes de gestion 2024 du comptable du Service de Gestion Comptable de St Brieuc

2-2-1 Budget général : compte administratif 2024 (Délibération n°2025008a)

a) Exposé

Stéphane Raoult donne lecture à l'assemblée du résultat de l'exécution du budget général qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes : 1 701 337,29€

Dépenses : 1 186 772,39€

Résultat 2024 : + 514 564,90€

Résultat antérieur : 0€

Résultat cumulé : + 514 564,90€

Section d'investissement :

Recettes : 655 074,34€

Dépenses : 527 176,40€

Résultat 2024 : + 127 897,94€

Résultat antérieur : + 1 251 275,26€

Résultat cumulé : + 1 379 173,20€

Excédent global de 1 893 738,10€

b) Discussion

Stéphane Raoult précise que les déficits des services périscolaires représentent 200 000€ soit 17% du budget de fonctionnement.

Réjane Lucas répond que c'est un service important pour les parents.

Philippe Pierre ajoute que c'est bien car cela démontre que les parents travaillent.

Philippe Pierre précise qu'il reste 2 lots à vendre dans le lotissement privé hameau du tertre.

c) Décision

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Stéphane Raoult, *(Mr le Maire ayant quitté la salle, il ne prend pas part au vote)*

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ADOpte le compte administratif 2024 du budget général.

2-2-2 Budget boulangerie : compte administratif 2024 (Délibération n°2025008b)

a) Exposé

Stéphane Raoult donne lecture à l'assemblée du résultat de l'exécution du budget boulangerie qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes : 13 903,07€

Dépenses : 9 957,73€

Résultat 2024 : + 3 945,34€

Résultat antérieur : 0€

Résultat cumulé : + 3 945,34€

Section d'investissement :

Recettes : 23 201,68€

Dépenses : 16 549,21€

Résultat 2024 : + 6 652,47€

Résultat antérieur : - 35 360,81€

Résultat cumulé : - 28 708,34€

Déficit global de 24 763,00€

b) Discussion

Philippe Pierre dit que les boulangers sont satisfaits de leur activité. Ils fournissent la cantine de Le Foeil. Ils s'interrogent quant à la reprise de la boulangerie de St Donan et de l'impact potentiel sur leur activité.

c) Décision

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Stéphane Raoult, *(Mr le Maire ayant quitté la salle, il ne prend pas part au vote)*
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ADOpte le compte administratif 2024 du budget boulangerie.

2-2-3 Budget activités photovoltaïques : compte administratif 2024 *(Délibération n°2025008c)*

a) Exposé

Stéphane Raoult donne lecture à l'assemblée du résultat de l'exécution du budget activités photovoltaïques qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes : 24 590,80€

Dépenses : 13 775,83€

Résultat 2024 : + 10 814,97€

Résultat antérieur : + 10 000,00€

Résultat cumulé : + 20 814,97€

Section d'investissement :

Recettes : 23 620,41€

Dépenses : 0,00€

Résultat 2024 : + 23 620,41€

Résultat antérieur : + 30 775,20€

Résultat cumulé : + 54 395,61

Excédent global de 75 210,58€

b) Discussion

Jean-Yves Loyer rappelle que l'électricité produite est très bien vendue comparé au prix de revente proposé aujourd'hui dans les nouveaux contrats.

Philippe Pierre rappelle que les panneaux photovoltaïques posés sur la médiathèque seront payés par ce budget annexe.

c) Décision

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Stéphane Raoult, *(Mr le Maire ayant quitté la salle, il ne prend pas part au vote)*
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ADOpte le compte administratif 2024 du budget activités photovoltaïques.

2-3 Subventions et participations 2025 *(Délibération n°2025009)*

a) Exposé

Les commissions vie associative et finance réunies le 18 février 2025 ont étudié les demandes de subventions pour l'année 2025.

ASSOCIATIONS LOCALES	2025	Commentaires
Avenir Sportif Plénaltais	1 000,00 €	plus 400€ à verser sous condition du respect de la charte citoyenne (mis en réserve)
Avenir Sportif Plénaltais	150,00 €	Pour l'organisation du tournoi des jeunes
Anciens d'Algérie FNACA	100,00 €	
Association de chasse "La Plaine-Hautaise"	100,00 €	
Les randonneurs des Chaos	100,00 €	
Club cyclotouriste	100,00 €	
Plenalta gym	100,00 €	
Les amis de Ste Anne	100,00 €	
Plenalta Breizh	100,00 €	
La pétanque plénaltaise	100,00 €	
Comité de jumelage	850,00 €	
Team les chouffards	100,00 €	
Comité organisation course cycliste Plaintel Plaintel	50,00 €	
Quintin Roller Club	252,00 €	21 enfants x 12€ (= forfait par mineur exerçant une activité non présente sur la commune)
MJC Quintin	1 740,00 €	1€ par habitant
JSP Quintin	150,00 €	3 jeunes sapeurs pompiers plénaltais
L'outil en main	48,00 €	4 enfants
Amicale laïque athlétisme Ploufragan	50,00 €	course du 9 mars 2025 (+ mise à disposition hall salle de sports)
Ploufragan handball	60,00 €	5 enfants
Les bébés dans l'eau Ploufragan	24,00 €	2 enfants
Ainsidanse Plaintel	216,00 €	18 enfants
Réserve	900,00 €	ASP si respect charte citoyenne (400€) + divers (500€)
TOTAL (C/65748)	6 390,00€	

Les associations plénaltaises bénéficient de la gratuité d'une salle municipale dans le cadre d'une manifestation payante une fois par année civile. Les salles municipales mises à disposition pour les réunions, assemblée générale, moments de convivialité entre bénévoles et arbres de Noël organisés par les écoles sont gratuites.

ECOLES	2025	Commentaires
Amicale laïque	32,00 € 4 448,00 €	Enfants présents au 01/02/2025 : 139
A.P.E.L.	32,00 € 2 336,00 €	Enfants présents au 01/02/2025 : 73
Ecole Diwan St Brieuc	429,76 €	Forfait pour 1 élève en élémentaire

PARTICIPATION CHARGES EXTRA SCOLAIRES SUR DEMANDE DES FAMILLES	2025		Commentaires
Voyage linguistique ou culturel : une fois / 1er cycle secondaire sur demande des familles	30,00 €	600,00 €	<i>Prévision : 20 élèves Pour voyage scolaire réalisé à partir de 01/01/2025</i>
Participation transport scolaire sur demande des familles	40,00 €	4 000,00 €	<i>Prévision : 100 élèves / à compter de la rentrée de 09/2025</i>

AUTRES ORGANISMES	2025		Commentaires
Maison Familiale Rurale Plérin	45€ x 2	90,00 €	<i>2 élèves</i>
Maison Familiale Rurale Loudéac	45€ x 1	45,00 €	<i>1 élève</i>
Chambre des métiers et artisanat Ploufragan	45€ x 6	270,00 €	<i>Réserve (équivalent à 6 élèves)</i>
Protection civile	50,00 €		
Centre d'information droits de la femme	50,00 €		
TOTAL (C/65741 et 65748)	12 318,76 €		

Il conviendrait de verser un forfait de surveillance du site de Sainte Anne du Houlin de 120€ à Françoise Oger ainsi qu'un forfait de surveillance du boulodrome de 120€ à Marcel Le Coq.

b) Discussion

Denis Huger demande quel est le nombre de licenciés à l'ASP.

Philippe Le Coq répond 114 licenciés dont 66 enfants.

Philippe Pierre informe que l'association Team les Chouffards envisage d'organiser un trail au cours de l'année. Il ajoute que la commune sera peut-être amenée à étudier une nouvelle demande de subvention pour l'organisation de cette épreuve spécifique.

Stéphane Raoult rappelle qu'une partie des demandes de subventions reçues sont prises en charge par le CCAS.

Philippe Pierre dit qu'un bon d'achat à l'épicerie d'une valeur de 120€ est offert à Odette Auffray pour le service de gardiennage de l'église.

c) Décision

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Stéphane Raoult,
Après avoir délibéré, par 17 voix pour et une abstention,

ATTRIBUE les subventions et participations 2025 comme indiqué dans les tableaux ci-dessus,

ALLOUE un forfait de surveillance du site de Sainte Anne du Houlin de 120€ à Françoise Oger ainsi qu'un forfait de surveillance du boulodrome de 120€ à Marcel Le Coq pour l'année 2025.

2-4 Participation financière 2025 aux frais de fonctionnement de l'école Ste Anne (Délibération n°2025010)

a) Exposé

L'OGEC sollicite une participation aux frais de fonctionnement et d'entretien de l'école Sainte Anne pour l'année 2025. L'école privée enregistre 73 enfants scolarisés au 1^{er} février 2025 (dont 65 enfants plénaltais).

Le critère d'évaluation du forfait communal 2025 prend en compte les dépenses de fonctionnement assumées par la commune pour les classes élémentaires et maternelles publiques en 2024.

Le forfait communal est révisé pour l'année 2025 à :

- 1 650,86€ (contre 1 434,34€ en 2024) par élève en maternelle,
- 429,76€ (contre 336,30€ en 2024) par élève en élémentaire.

La participation 2025 à l'OGEC s'élève par conséquent à 60 904,10€ (contre 64 841,08€ en 2024) calculée comme suit :

- 27 élèves plénaltais scolarisés en maternelle x 1 650,86€ = 44 573,22€
- 38 élèves plénaltais scolarisés en élémentaire x 429,76€ = 16 330,88€

b) Discussion

Philippe Pierre dit que le coût d'un élève de l'école publique continue à augmenter.

c) Décision

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Stéphane Raoult,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ATTRIBUE une subvention de 60 904,10€ pour financer les frais de fonctionnement et d'entretien (y compris les fournitures scolaires) de l'école Ste Anne pour l'année 2025.

2-5 Subvention 2025 au CCAS (Délibération n°2025011)

a) Exposé

Il convient d'exposer le budget du CCAS pour l'année 2025.

Au vu du résultat de fonctionnement cumulé de l'année 2024 à savoir + 3 093,48€, il est proposé d'allouer une subvention de 3 500€ pour équilibrer le budget 2025.

Pour information CA 2024 :

Dépenses fonctionnement 2024 : 5 082,84€

Recettes fonctionnement 2024 : 6 541,00€

Résultat fonctionnement 2024 : +1 458,16€

Résultat antérieur fonctionnement cumulé : + 1 635,32€

Résultat fonctionnement cumulé 2024 : + 3 093,48€

b) Discussion

Philippe Pierre rappelle qu'en 2024, le CCAS a bénéficié d'un don exceptionnel si bien que la subvention du budget général avait été minorée à 2 500€. Il dit que les principales dépenses de ce budget sont le repas et les colis offerts aux aînés. Il précise que le CCAS est très peu sollicité pour des aides sociales.

c) Décision

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Philippe Pierre,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ATTRIBUE une subvention de 3 500€ au CCAS pour l'année 2025.

III Personnel

3-1 Création d'un poste contractuel pour accroissement temporaire d'activité au service technique (Délibération n°2025012)

a) Exposé

Il convient de créer un poste contractuel à temps complet au service technique au vu de l'accroissement d'activité durant la saison estivale aux espaces verts et de l'absence pour congés des agents.

La rémunération serait calculée suivant l'indice brut 367 et l'indice majoré 366.

Ce poste serait créé du 2 juin 2025 au 29 août 2025.

b) Discussion

Sans observation.

c) Décision

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Philippe Pierre,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

CREE un poste contractuel pour accroissement temporaire d'activité à temps complet au service technique du 2 juin 2025 au 29 août 2025 rémunéré suivant l'indice brut 367 et l'indice majoré 366.

IV Administration générale

4-1 Règlement local de la publicité intercommunal (RLPI) : convention de service commun (Délibération n°2025013)

a) Exposé

La loi Climat et résilience n° 2021-1104 du 22 août 2021 prévoit la décentralisation des pouvoirs de police de l'affichage (enseignes, pré-enseignes et publicités) à partir du 1^{er} janvier 2024 et leur transfert aux communes. Aux termes du débat local encadré par les dispositions de l'article 17 de cette même loi, le Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération a décidé de renoncer au transfert

de la compétence et de créer un service commun chargé de l'instruction et du contrôle de la publicité extérieure, pour le compte de ses communes adhérentes.

Par courrier daté du 25 juin 2024, le Maire avait précisé au Président de Saint Briec Armor Agglomération envisager d'adhérer au service commun pour exercer les missions d'instruction des demandes d'autorisation préalables et de contrôle du respect du RLPI.

Le service commun a été créé par délibération du conseil d'agglomération le 19 décembre 2024.

Le Règlement Local de la Publicité Intercommunal porté par Saint-Brieuc Armor Agglomération a également été approuvé par le conseil d'agglomération en date du 19 décembre 2024 et est désormais opposable depuis le 1^{er} février 2025.

Les services de la Communauté d'Agglomération sont chargés d'assurer la publicité et la communication de ce nouveau règlement, auprès des administrés et des communes.

Les modalités de travail entre le service commun « chargé de l'instruction et du contrôle de la publicité extérieure » et les communes adhérentes sont définies dans une convention.

Cette convention a pour objet notamment de :

- Définir le champ d'intervention du service commun,
- Fixer le fonctionnement du service commun notamment les moyens humains dédiés et les modalités de financement du service apporté aux communes.

Il est rappelé que le Maire reste, en tout état de cause, responsable de la réception des dossiers et conserve les pouvoirs de police de la publicité extérieure.

La contribution annuelle des communes adhérentes est calculée selon les clés de répartition suivantes :

- Une première part établie à partir du nombre de commerces de gros et de détail, transports, hébergement et restauration (données INSEE, 2021), qui sera calculée sur la base de 50% des coûts réels constatés
- Une seconde part établie à partir du nombre de panneaux de publicité (fixes) à mettre en conformité avec le RNP et le RLPI (recensement 2023, mis à jour en 2024), calculée sur la base de 50 % des coûts réels constatés

Chaque commune sera informée annuellement du montant de sa contribution.

La contribution de la commune de Plaine-Haute est estimée à 325€ / an (*estimation sur la base d'un coût de 28 200€ qui devra être mis à jour après recrutement d'un agent*).

La convention sera révisée à une échéance de 2 ans et prendra fin à l'expiration d'un délai de 5 ans.

b) Discussion

Philippe Pierre précise avoir reçu il y a quelques mois une demande pour une enseigne à Ste Anne du Houlin pour laquelle les services n'ont pas su répondre.

c) Décision

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Philippe Pierre,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ADHERE au service commun chargé de l'instruction et du contrôle de la publicité extérieure,

AUTORISE Mr le Maire à signer la convention du service commun.

4-2 Régularisation foncière rue de la Coudre (Délibération n°2025014)

a) Exposé

Par délibération du 7 juin 2021, le conseil municipal avait validé plusieurs régularisations foncières administratives au profit de la commune par la rétrocession de parcelles privées situées rue de la coudre et rue de la Ville Martin correspondant à des emprises de voirie.

La parcelle cadastrée C 1960 a été omise. Il convient de procéder également à sa régularisation foncière administrative.

Parcelle	Surface	Propriétaire
C 1960	38 m ²	Consort Friquet

b) Discussion

Jean-Yves Loyer précise que la non régularisation de cette emprise pourrait bloquer la succession Friquet.

c) Décision

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Philippe Pierre,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ACQUIERE à titre gratuit la parcelle C1960 (valeur vénale : 0,30€ / m²),

SOLLICITE auprès du centre de gestion des Côtes d'Armor une mise à disposition de personnel afin de rédiger l'acte en la forme administrative,

PRECISE que le temps de mise à disposition sera supporté par la commune ainsi que les frais à la publicité foncière,

DONNE tous pouvoirs à Mr le Maire pour authentifier l'acte,

DESIGNE Mr Loyer Jean-Yves, adjoint, pour représenter la commune lors de la signature de l'acte authentifier par Mr le Maire.

V Questions diverses

☞ Projet éolien

Philippe Pierre informe avoir assisté à la réunion du comité de suivi organisée par Quénéac'h le 24 février 2025. Il précise qu'au vu de la présence de la ligne HTA, des zones humides, du ruisseau et des chauves-souris, il n'y aura pas d'éolienne sur la commune de Plaine-Haute. Deux éoliennes seront toutefois implantées sur la commune de Le Foeil. Il précise que le conseil municipal aura à se prononcer sur ce projet au cours de l'enquête publique.

☞ Chantiers en cours

Jean-Yves Loyer fait un point sur l'avancement des chantiers en cours (locaux sociaux, médiathèque, cimetière (abattage des arbres), etc...).

☞ Médiathèque : atelier pour lui trouver un nom

Un atelier créatif sera organisé samedi 5 avril 2025 en mairie de 10h à 12h.

☞ **Association des Chaos du Gouët**

La traditionnelle sortie du 1^{er} mai est ré-organisée cette année avec un départ non plus des Prétoquis à St Julien mais de Plaine-Haute.

☞ **Engagement des jeunes - réseau d'élus des pays européens**

Stéphane Raoult donne lecture d'un courrier relatif à un appel à candidature pour créer un réseau d'élus des pays européens qui partagent un engagement fort en faveur de la gouvernance inclusive et de la participation des jeunes dans le processus de prise de décision. L'événement en présentiel aura lieu à Strasbourg du 3 au 6 juin 2025.

☞ **Plan national de lutte contre les frelons asiatiques**

Stéphane Raoult donne lecture d'un courrier expliquant le plan national de lutte contre le frelon asiatique.

☞ **Projet nouvelle cuisine**

Philippe Pierre informe que le COPIL s'est réuni le 21 février 2025 pour étudier le programme et le calendrier prévisionnel. Il évoque son inquiétude quant à l'acceptation du permis de construire vu les problèmes de capacité et de non conformités de la station d'épuration de la Croix. Il informe qu'après avoir échangé avec SBAA et la DDTM, ces derniers ne s'opposeraient pas au projet ; le COPIL peut donc poursuivre les études.

☞ **Projet pumptrack**

Philippe Pierre dit avoir reçu deux entreprises. Il propose d'aller visiter des structures en y associant quelques membres du CCE.

☞ **Vol panneau entrée de bourg**

Philippe Pierre informe que le panneau d'entrée de bourg situé sur la route du cimetière (côté scierie) a été volé. La gendarmerie évoque l'action d'indépendantistes bretons (vu sur page facebook).

☞ **Anniversaire doyen**

Philippe Le Coq informe qu'une délégation du CCAS a rendu visite au doyen Hubert Domalain le jour de son anniversaire (94 ans).

☞ **Journée de la biodiversité**

Elisabeth Reperant informe de l'organisation d'animations gratuites sur la biodiversité à l'étang de Quintin samedi 24 mai 2025 de 10h à 18h.

☞ **Respiro productions -long métrage**

Odile Le Coq informe de la sortie au cinéma le club 6 le 5 mars prochain du film « dans la cuisine des Nguyen » produit par sa fille Amélie Quéret.

☞ **Agenda**

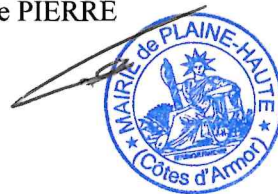
.Prochain conseil municipal : vendredi 28 mars 2025 à 18h30 suivi d'un repas au Couleur à Ste Anne du Houlin

Séance levée à 22h

Le secrétaire de séance
Stéphane RAOULT



Le président de séance
Philippe PIERRE



Liste des délibérations du conseil municipal du 3 mars 2025

<i>N° d'ordre</i>	<i>Intitulé délibération</i>
2025006	Salle de sports : changement de la porte du hall
2025007	Budget général et budgets annexes : comptes de gestion 2024
2025008a	Budget général : compte administratif 2024
2025008b	Budget boulangerie : compte administratif 2024
2025008c	Budget activités photovoltaïques : compte administratif 2024
2025009	Subventions et participations 2025
2025010	Participation financière 2025 aux frais de fonctionnement de l'école Ste Anne
2025011	Subvention 2025 au CCAS
2025012	Création d'un poste contractuel pour accroissement temporaire d'activité au service technique
2025013	Règlement local de la publicité intercommunal (RLPI) : convention de service commun
2025014	Régularisation foncière rue de la Coudre